



# orientations générales de **Mme la Ministre**

- Première priorité : le développement de la pratique sportive
  - des jeunes scolarisés
  - des habitants des quartiers en difficulté
- Parmi ces deux populations prioritaires, une attention particulière au **public féminin**
- Poursuite de l'effort en direction des **personnes handicapées**

## Des moyens renforcés et ciblés

- Montant global du CNDS en 2009 : 148 M€ (+4,1% par rapport à 2008)
  - **121 M€** : subventions de fonctionnement aux associations sportives (hors AES et consolidation des emplois STAPS)
  - **14 M€** : pour développer les activités sportives périscolaires, en particulier des collégiens, dans le cadre de l'AES pour l'année scolaire 2009/2010
  - **13 M€** : subventions d'équipement sportif (dont 6M€ pour les équipements dans le cadre de l'AES)
- En plus, **7,2M€** : consolidation de 60% des emplois STAPS
- Au total, **15%** de la part territoriale, hors AES, seront consacrés aux actions en faveur des habitants des quartiers en difficulté (soit **18,15 M€**)

## Pour Rhône-Alpes

	2009	2008	Variation	%
<b>Dotation Rhône-Alpes</b>	<b>10 478 741 €</b>	<b>10 299 402 €</b>	<b>+ 179 339 €</b>	<b>1,74</b>
<b>Part régionalisée</b>	<b>1 886 173 €</b>	<b>1 853 892 €</b>	<b>+ 32 281 €</b>	<b>1,74</b>
Part quantitative attribuée aux Ligues et au CROS	1 656 173 €	1 623 892 €	+ 32 281 €	1,99
Aide au sport de haut niveau	230 000	230 000 €		

## Préciputs Régionaux

NATURE	MONTANT (en €)
Promotion de la pratique sportive dans les quartiers en difficulté	1 571 811 €
Soutien de l'emploi sportif (PSE)	1 571 811 €
Soutien des ETR	100 000 €
Concours régional "femme et sport"	15 000 €
Sport de haut niveau	230 000 €

## Pour le Rhône

	2009	2008	VARIATION	%
<b>Part départementalisée</b>	<b>8 592 568 €</b>	<b>8 445 510 €</b>	<b>+ 147 058 €</b>	<b>+ 1,74</b>
<b>Total Rhône</b>	<b>2 122 371 €</b>	<b>2 095 821 €</b>	<b>+ 26 550 €</b>	<b>+1,27</b>
Comités	403 250 €	394 853 €	+ 8 397 €	+2,13
	19%	18,84%		
Clubs	1 719 121 €	1 700 968 €	+ 18 153 €	+1,07
	81%	81,16%		
<b>dont PSE</b>	<b>318 356 €</b>	<b>314 373 €</b>	<b>+ 3 983 €</b>	<b>+1,27</b>
	15%	15%		

## Préciputs départementaux

**Part départementalisée**

**8 592 568 €**

<b>NATURE</b>	<b>MONTANT</b>
Promotion de la pratique sportive dans les quartiers en difficulté	1 546 662 €
Soutien de l'emploi sportif (PSE)	1 288 885 €

## Populations et territoires prioritaires

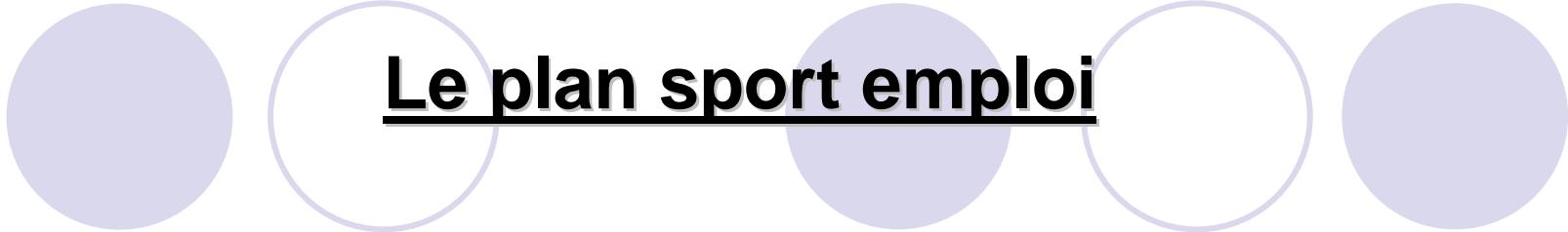
- **Les jeunes scolarisés** (moins de 20 ans)
- **Les habitants des quartiers en difficulté** , en particulier les quartiers prioritaires de la dynamique Espoir banlieues
- **Les personnes handicapées** (favoriser la mixité des publics)
- **Les seniors** (activités physiques et sportives comme facteur de santé)
- **Les actions en faveur des pratiques sportives féminines seront particulièrement soutenues**

# **Thèmes d'actions possibles pour l'année 2009** **(sous réserve de modification)**

- Pratiques féminines et accès des femmes aux responsabilités
- Lutte contre la violence et les incivilités
- Actions de formation (bénévoles, dirigeants, arbitres, juges, encadrement...)
- Promotion de la santé, protection des pratiquants et prévention du dopage:
  - acquisition de défibrillateurs automatisés externes (aide de 700€ maximum par appareil)
  - sessions de formation « Prévention et secours civiques de niveau 1 »

## **Thèmes d'actions possibles pour l'année 2009** **(sous réserve de modification)**

- Pratiques familiales (en particulier à l'occasion du « week-end du sport en famille »)
- Accès au sport de haut niveau (détection, stages...)
- Développement durable et protection de l'environnement (sensibilisation/formation, action particulière...)
- Promotion du sport et évènements sportifs locaux
- Développement de la pratique dans les clubs



## Le plan sport emploi

- Aide financière dégressive sur **4 ans** d'un montant total de 34 500 € pour la création d'un emploi administratif ou technique :
  - 1 12 000 €
  - 2 10 000 €
  - 3 7 500 €
  - 4 5 000 €
- Pour les PSE accordés jusqu'en 2008 inclus, l'aide est toujours calculée sur 5 années.
- Changement réduction « Loi Fillon »

**Pour les PSE en cours, faire une fiche action dans le dossier CNDS**

# FICHES ACTIONS

## A REMPLIR OBLIGATOIREMENT

### 3 – 2. Description de l'action N°---

Code de la thématique (cf. mode d'emploi) :

Titre de l'action :

Nouvelle action  Renouvellement d'une action

Personne chargée de l'action :

Nom : ..... Prénom : .....

Téléphone : .....

Courriel : .....

A quel(s) besoin(s) réellement identifié(s) cette action correspond-elle ?

Quels sont les objectifs de l'action ?

Quel en est le contenu ?

Public(s) ciblé(s) : .....

Tranche d'âge : ..... Sexe : .....

Nombre de personnes bénéficiaires : .....

Lieu(x) de réalisation de l'action : .....

Dates de début et de fin de l'action prévue : .....

Quels résultats concrets attendez-vous de cette action ?

Quelles sont les méthodes d'évaluation prévues pour l'action ?

### Budget prévisionnel de l'action

N°...

Vous pouvez ne renseigner que les cases grises si le montant annuel cumulé de vos demandes de subvention au titre des activités de votre association auprès des autorités publiques est inférieur à 1500 €.

Exercice 2008/2009 ou 2009

CHARGES	Montant (€)	PRODUITS	Montant (€)
6. Charges directes affectées à l'action		1. Ressources directes affectées à l'action	
60 - Achat		70 - Vente de produits finis, prestations de services, marchandises	
- prestations de services			
- achats matières et fournitures			
- autres fournitures			
61 - Services extérieurs		74 - Subventions d'exploitation	
- Location		- Mise à disposition (s) à minima (s) politiques	
- Entretien et réparation		- C.P.D.S.	
- Assurance		- Région(s)	
- Décentralisation			
62 - Autres services extérieurs		75 - Autres subventions	
- Recouvrements intermédiaires et financement		- Organisme(s)	
- Publicité, publication			
- Dépenses d'entretien			
- Services bancaires, autres			
63 - Impôts et taxes		76 - Produits exceptionnels	
- Impôts et taxes sur l'exploitation,		- C.N.A.S.E.A. (emploi aidés)	
- Autres impôts et taxes		- Autres aides, dons ou subventions affectées	
64 - Charges de personnel		77 - Fonds généraux	
- Recouvrement des personnels,		- C.N.A.S.E.A. (emploi aidés)	
- Charges sociales			
65 - Autres charges de personnel		78 - Autres produits de gestion courante	
66 - Autres charges de gestion courante		79 - Autres produits financiers	
67 - Charges financières		80 - Bépêches sur investissements et provisions	
68 - Charges exceptionnelles			
69 - Dotations aux amortissements			
7. Charges indirectes affectées à l'action		1. Ressources indirectes affectées à l'action	
- Charges fixes de fonctionnement			
- Frais généraux			
- Autres			
- Total des charges		- Total des produits	
- Rembourse des fonds bancaires volontaires en nature		- 27 - Recouvrements volontaires en nature	
- Secours en nature		- Bancaires	
- Mise à disposition gratuite de biens et prestations		- Prestations en nature	
- Personnel bénévole		- Donn en nature	
- TOTAL		- TOTAL	

**L'association sollicite, auprès du C.N.D.S., une subvention de ..... €.**

Si l'intention du demandeur est appuyée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics soient destinées aux financeurs et laissent hors du justificatif, alors une déclaration complémentaire ne sera nécessaire d'être demandée au cas où l'association sollicite une subvention supplémentaire.

**Budget équilibré :  
2 sommes identiques**

**CNDS demandé**

# **CNDS Renseignements complémentaires**

**Pour les clubs omnisports :**

- \* une demande par section possible si chaque section est affiliée à une fédération différente
- \* demandes signées par le responsable de la section ET par le président de l 'omnisport

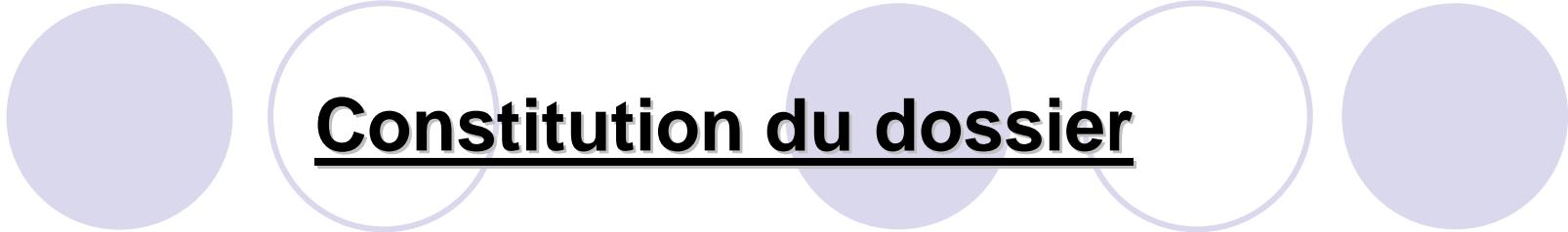
**ATTENTION : TOUS LES DOSSIERS DES SECTIONS DEVONT ÊTRE VISÉS PAR LE PRÉSIDENT DE L'ASSOCIATION MÈRE ET DÉPOSÉS ENSEMBLE.**

Les subventions CNDS doivent apparaître dans les documents comptables

La somme du CNDS demandée pour chaque action

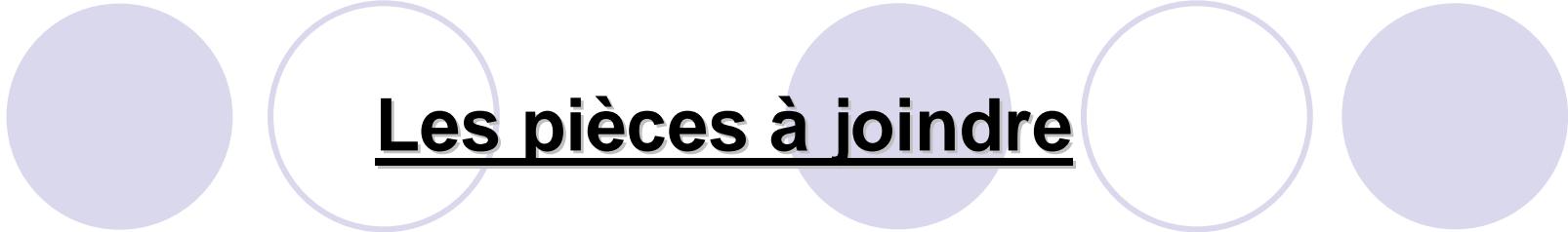
=

Montant du CNDS inscrit dans le budget prévisionnel général



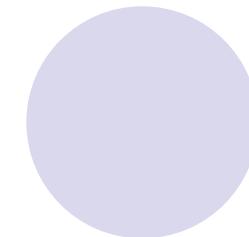
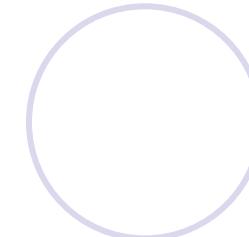
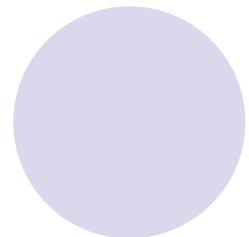
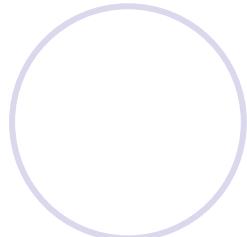
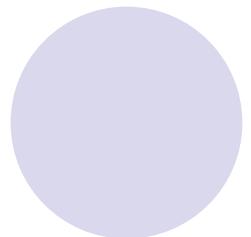
## **Constitution du dossier**

- Le N°**SIRET** et N°de récépissé en préfecture
- 1 fiche par action
- Attestation sur l'honneur signée (si le présent dossier n'est pas signé par le représentant légal de l'association, joindre le pouvoir de ce dernier au signataire)
- RIB original
- Le compte rendu de la subvention 2008, **1 fiche par action subventionnée**



## Les pièces à joindre

- Un exemplaire des **statuts**, seulement s'ils ont été modifiés
- La composition du **bureau** (fonctions) et du conseil d'administration si elle a changé
- Les derniers **comptes annuels** approuvés : compte de résultats et bilan tamponnés et signés du Président (2007/2008 ou 2008)
- Le compte rendu de votre dernière **assemblée générale** faisant apparaître le rapport d'activité de la saison précédente



**TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA REFUSE ET  
NON TRANSMIS POUR MISE EN PAIEMENT**

# CALENDRIER **LIGUES et COMITES REGIONAUX**

LE DEMARRAGE DE LA CAMPAGNE CNDS 2009  
INITIALEMENT PREVUE AU 2 FEVRIER EST REPOUSSEE  
A UNE DATE ULTERIEURE

1 exemplaire au secrétariat du  
CNDS  
DRDJS Rhône Alpes

1 exemplaire au CROS

Avis du CROS

RETOUR des avis par le **CROS**  
au secrétariat du CNDS  
DRDJS Rhône Alpes

## CALENDRIER **CLUBS et COMITES DEPARTEMENTAUX**

LE DEMARRAGE DE LA CAMPAGNE CNDS 2009  
INITIALEMENT PREVUE AU 2 FEVRIER EST REPOUSSEE A  
UNE DATE ULTERIEURE

1 exemplaire au secrétariat du  
CNDS  
DRDJS Rhône Alpes

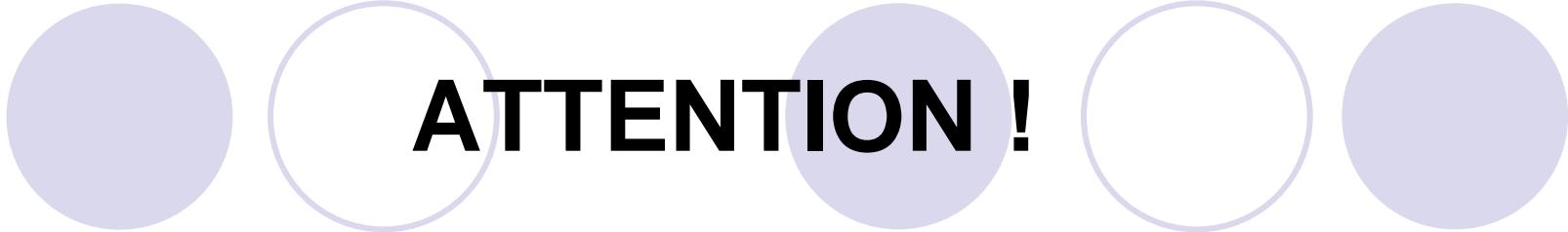
1 exemplaire au CDOS

Avis du CDOS

RETOUR des avis du CDOS

au secrétariat du CNDS

DRDJS Rhône Alpes



## ATTENTION !

- Le montant minimum de toute demande de subvention est de **600 €**
- Incitation à regrouper les actions par thématique